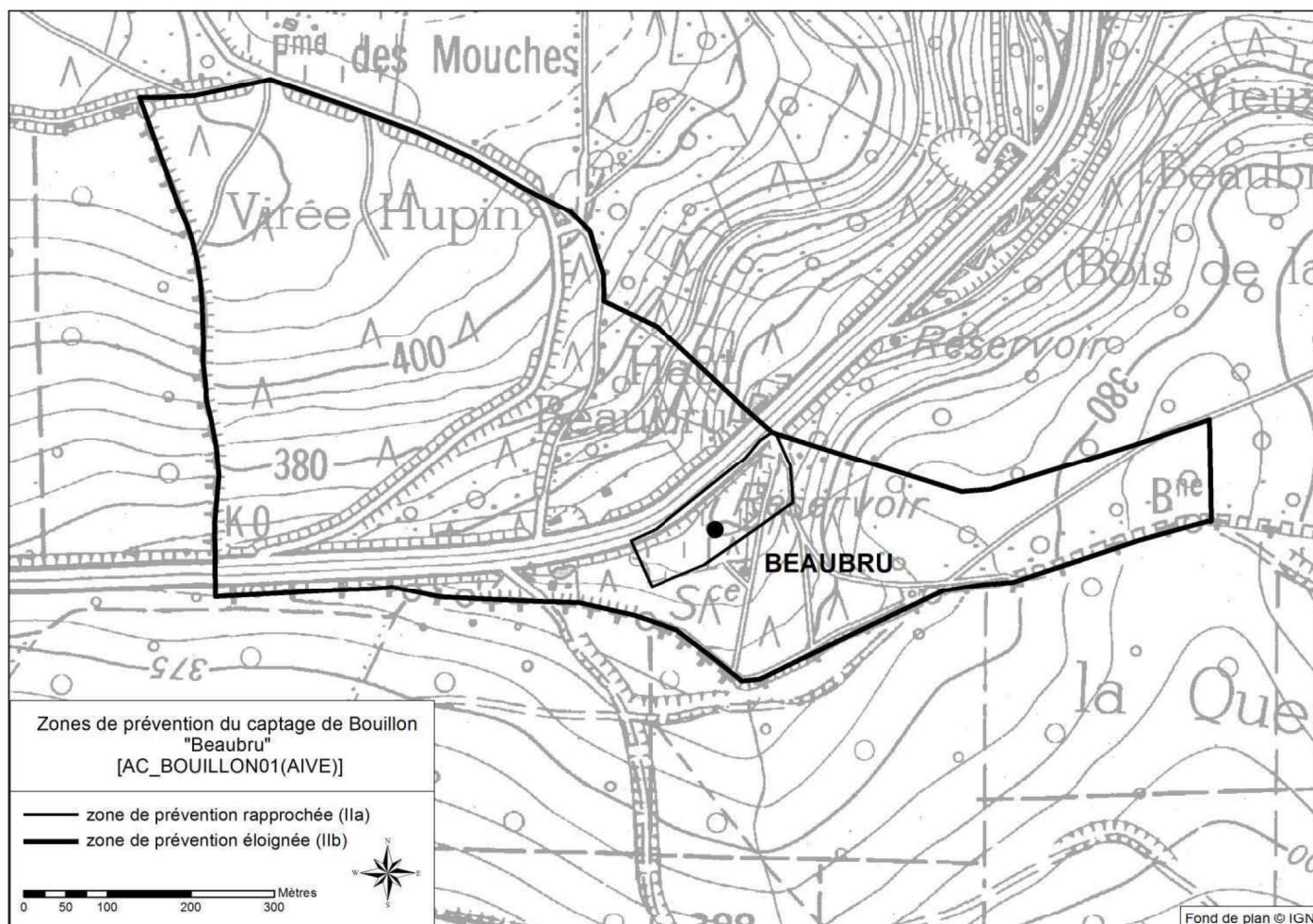


Annexes à l'arrêté ministériel du 19 juillet 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Beaubru » sis sur le territoire de la commune de Bouillon.

**ANNEXE I.** Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 19 juillet 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Beaubru » sis sur le territoire de la commune de Bouillon.

Namur, le 19 juillet 2021.

C. TELLIER.